

Département du Jura  
Arrondissement de Lons-le-Saunier  
**COMMUNE DE NOZEROY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE**

Nous Maire de la Commune de Nozeroy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2 212-1,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 44 R 225

A l'occasion de la Foire d'automne qui se déroulera le Mercredi 20 septembre 2023,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** :

- La circulation de tous véhicules est interdite Grande Rue et Place desannonciades le mercredi 20 septembre de 7 heures à 17 heures.
- Le stationnement est interdit à tous véhicules le mercredi 20 septembre de 7 heures à 17 heures place des Annonciades et Grande rue.

**Article 2** : Une signalisation sera mise en place par les organisateurs.

**Article 3** : Monsieur le Maire, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Nozeroy sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur de l'Equipement.

Le Maire,  
Dominique CHAUVIN

A Nozeroy, le 07 septembre 2023

